



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 116 a) de l'ordre du jour provisoire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général

1. Les articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

Article 155

L'Assemblée générale nomme un Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires comprenant seize membres, dont trois au moins sont des experts financiers d'une compétence reconnue.

Article 156

Les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. Les trois experts financiers ne doivent pas se retirer en même temps. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité consultatif au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.

* [A/72/150](#).



2. Le Comité consultatif se compose actuellement des membres suivants :

Takeshi **Akamatsu** (Japon)***
Pavel **Chernikov** (Fédération de Russie)*
Ihor **Humennyi** (Ukraine)**
Conrod **Hunte** (Antigua-et-Barbuda)**
Mutaz **Hyassat** (Jordanie)**
Marcel **Jullier** (Suisse)***
Mahesh **Kumar** (Inde)***
Ali A. **Kurer** (Libye)*
Dietrich **Lingenthal** (Allemagne)*
Olivier **Myard** (France)***
Fernando **de Oliveira Sena** (Brésil)*
Carlos **Ruiz Massieu** (Mexique)***
Babou **Sene** (Sénégal)**
Tesfa Alem **Seyoum** (Érythrée)**
David **Traystman** (États-Unis d'Amérique)*
Ye Xuenong (Chine)***

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2017.
** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2018.
*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2019.

3. Les mandats de MM. Chernikov, Kurer, Lingenthal, de Oliveira Sena et Traystman venant à expiration le 31 décembre 2017, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-douzième session, à nommer cinq personnes pour pourvoir les sièges devenus vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figuraient les noms des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-douzième session.